



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Ethique

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Masters – Vague D

Académie : Paris

Etablissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Ethique

Domaine : Sciences, technologies, santé / Sciences humaines et sociales

Demande : S3MA140006672

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

Le master *Ethique* de l'Université Paris Descartes offre une formation multi-spécialités couvrant un très large champ de l'éthique de la santé et de la médecine légale. En plus des deux spécialités existantes *Ethique médicale et bioéthique* et *Prise en charge des victimes et des auteurs d'agression*», le master d'éthique de Paris Descartes propose trois nouvelles spécialités : *Médecine légale et criminalistique*, *Médecine palliative* et *Fonctions de coordination dans le système de parcours de santé*. L'élargissement de la mention à ces nouvelles thématiques permet d'aborder tous les aspects éthiques des relations médecin-chercheur-patient rendant cette formation très originale sur le plan national. En effet, la plupart des autres masters proposés sont centrés sur l'éthique médicale et hospitalière ou envisagent l'éthique sous un angle plus généraliste dans le cadre des sciences humaines et sociales et de la gestion des risques relatifs au vivant.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les spécialités proposent des parcours recherche et/ou professionnels.

La spécialité *Ethique médicale et bioéthique* constitue la base historique de la mention. Elle propose aux autres spécialités un tronc commun ainsi qu'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) libres. Son objectif est d'amener les étudiants, issus majoritairement de formations de santé, à une réflexion argumentée en éthique de la recherche et éthique professionnelle.



Les spécialités *Prise en charge des victimes et des auteurs d'agressions* et *Médecine légale et criminalistique* forment aux métiers de la victimologie, criminologie, criminalistique et médecine légale.

La spécialité *Médecine palliative* a pour objectif l'acquisition d'une pratique et des compétences en soins palliatifs et éthique pour exercer une fonction soignante auprès des patients atteints de maladie grave ou porteurs de handicap, et de contribuer à la diffusion de la culture palliative.

Enfin, la spécialité *Fonctions de coordination dans le système de parcours de santé* a pour objectif la formation de coordinateurs des différentes fonctions sanitaires et sociales.

Cette mention présente un programme de qualité dans le domaine de l'éthique de la santé. A partir de la première année (M1) de la spécialité *Ethique médicale et bioéthique*, les étudiants ont la possibilité de choisir des UE permettant une orientation vers les autres spécialités de la mention. Le M2 comporte également une UE commune à toutes les spécialités (quatre ECTS) avec un stage. Il est à noter que la structure et l'arborescence de la formation n'apparaît pas clairement à la lecture du dossier. De plus, certains aspects (nombre total d'heures d'enseignement, parts respectives des enseignements effectués par les enseignants-chercheurs et les professionnels) ne sont pas encore définis pour les spécialités *Médecine légale et criminalistique*, *Médecine palliative* et *Fonctions de coordination dans le système de santé*.

L'organisation pédagogique de la mention est insuffisamment détaillée dans le dossier. En revanche, des explications sont données sur l'organisation des cinq spécialités qui la composent. De nombreuses mutualisations sont annoncées au sein de cette mention, mais elles ne sont pas explicitées clairement dans le dossier. L'utilité de la formation continue pour les professionnels en exercice est bien présentée mais le dispositif manque de clarté. Il existe des disparités de volumes horaires entre les spécialités de M2, parfois annoncées « en construction ». L'acquisition de compétences préprofessionnelles se fait principalement grâce à un stage en M2 dont la durée est de deux à trois mois.

Le dossier manque d'informations sur la répartition des UE mutualisées au niveau de la mention, d'où une lisibilité peu évidente pour l'organisation générale de la formation. Un schéma global regroupant les cinq spécialités, mettant en évidence les parties communes et les spécificités de chacune d'entre elles, aurait été le bienvenu. Un tableau présentant les UE spécifiques et les UE mutualisées aurait également été souhaitable. Les renseignements fournis sur le tronc commun et les UE spécifiques propres à chaque spécialité en M1 ne sont pas toujours explicités clairement dans le dossier. Par ailleurs, l'organisation des trois spécialités en création n'est pas totalement finalisée. La principale remarque émise par l'AERES lors de la précédente évaluation sur l'intégration de la discipline philosophie dans la spécialité éthique a été suivie par les responsables de la mention. L'autoévaluation réalisée reprend trait pour trait les éléments du dossier et fait apparaître un manque d'analyse des indicateurs. Une analyse plus critique de la maquette aurait dû être réalisée.

Les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) sont utilisées de façon courante dans les cours dispensés mais sont également employées en tant qu'objet de recherche dans les évaluations scientifiques des comportements en rapport avec des situations éthiques. La présentation à une certification permettant d'évaluer le niveau d'anglais (TOEIC) est obligatoire, ce qui doit être souligné.

La mention occupe une place importante au sein de l'offre de formation de l'établissement. En effet, le caractère interdisciplinaire et transversal de l'éthique nécessite l'apport des compétences de nombreuses facultés : médecine, droit, sciences humaines et sociales. La mention bénéficie d'un fort adossement au milieu professionnel par l'intervention de nombreux professionnels de l'hôpital, de la police et de la gendarmerie, du droit. L'adossement à la recherche est modéré et s'opère principalement par le biais du Laboratoire d'Éthique Médicale et de Médecine Légale (EA 4569). Les autres équipes d'accueil ne sont pas indiquées.

Les données de bilan fournies ne concernent que les spécialités déjà existantes *Ethique médicale et bioéthique* et *Prise en charge des victimes d'agression*. L'entrée en M1 est ouverte à tout titulaire d'une licence. Les étudiants de M2 sont issus du M1 correspondant (50% environ), viennent d'un autre M1 ou sont déjà salariés. Le nombre d'inscrits en M1 est voisin de 25 étudiants avec un maximum en 2010-2011 à 42 étudiants. Le taux d'abandon dans la mention est faible (1 à 2%).

Concernant le M2 de la spécialité *Ethique médicale et bioéthique*, après une augmentation régulière des flux jusqu'en 2009-2010 à 51 étudiants, on note depuis une baisse du nombre d'inscrits atteignant 16 étudiants en 2011-2012. Il est à noter que les 42 étudiants de M1 en 2010-2011 ne se retrouvent pas en M2 en 2011-2012. Le taux de réussite en M1 varie de 54 % à 100 % selon les années. Le taux de réussite en M2 varie de 39 à 76 % selon les années (une seule année à 39 % les autres années sont au dessus de 50 %). Le taux de poursuite en doctorat est de 19 à 40 % (baisse régulière depuis 2008-2009). Le dossier ne présente pas de résultats pour l'insertion professionnelle, ni de chiffre pour le taux de réponse à l'enquête.



Le taux de réussite en M2 *Prise en charge des victimes d'agression* varie entre 56 et 78 %. Cette spécialité présente un faible taux de poursuite en doctorat (entre 5 et 7 %) mais un très fort taux d'insertion professionnelle (90 %) avec un taux de réponse à l'enquête de 71 %.

L'équipe pédagogique est répartie entre enseignants-chercheurs appartenant à des équipes labellisées (Laboratoire d'Éthique Médicale et de Médecine Légale en grande majorité) et professionnels de diverses spécialités. Le fonctionnement administratif est assuré par deux secrétaires. La mention dispose d'un comité scientifique et d'un conseil de perfectionnement. Le recrutement est réalisé après étude des dossiers de candidatures suivi d'un entretien pour les étudiants extérieurs à l'Université Paris Descartes. Ont accès au M1 les titulaires d'une licence de santé, sciences, biologie, sciences humaines et sociales, droit, sociologie, psychologie, économie et gestion, philosophie, anthropologie. Le M2 est ouvert à tout étudiant titulaire d'un M1 dans le domaine ainsi qu'aux professionnels de santé désirant construire une réflexion argumentée sur leurs propres pratiques. Les UE font l'objet d'un contrôle continu et d'un examen terminal écrit auquel s'ajoute la rédaction d'un mémoire finalisant le projet de recherche.

Les relations et échanges internationaux sont particulièrement développés et pertinents dans cette mention : échange avec plusieurs universités américaines en particulier avec le *Master of Bioethics* de l'Université Case Western Reserve de Cleveland (USA) ; relations avec huit pays (Canada, Liban, USA, Espagne, Italie, Suisse, Belgique, Roumanie) dans un projet européen en éthique EDUBIOETHICS ; *Summer School* d'une dizaine de jours à Bâle ; échanges d'enseignants et d'étudiants avec les universités de Montréal et de Lausanne ; accueil d'étudiants ERASMUS.

- Points forts :
 - Formation en éthique de bon niveau.
 - Aspects pluridisciplinaires de l'enseignement.
 - Intervention de nombreux professionnels.
 - Relations internationales particulièrement développées.
- Points faibles :
 - Manque de lisibilité du dossier en ce qui concerne l'architecture pédagogique de la formation.
 - Manque de précision et de lisibilité du dossier en ce qui concerne l'organisation pédagogique et le suivi des étudiants.
 - Indicateurs relatifs au suivi des diplômés des spécialités existantes insuffisamment renseignés.
 - Adossement à la recherche insuffisant.
 - La maquette des spécialités en création inachevée.

Recommandations pour l'établissement

Un effort devrait être fait pour rendre plus lisible l'organisation des enseignements avec un schéma général de la mention indiquant les UE communes et mutualisées. Il conviendrait de renseigner les fiches RNCP pour tous les masters. La justification d'inclure les nouvelles spécialités *Médecine légale* et *Fonction de coordination dans le système de santé* dans un master d'éthique devrait être davantage argumentée.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la mention (A+, A, B, C) : B



Evaluation par spécialité

Ethique médicale et bioéthique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Ethique médicale et bioéthique* propose une ouverture à la réflexion argumentée en éthique de la recherche et éthique des professionnels de santé. Elle est axée sur l'acquisition de connaissances sur les pratiques de santé ainsi que sur les aspects juridiques inhérents. A partir des enseignements et au travers de deux stages, les étudiants sont amenés à prendre conscience de la complexité de la relation médecin-malade en raison des contraintes économiques, sociales, et budgétaires. Elle est ouverte aux médecins, sages-femmes et, par dérogation, aux infirmières.

- Appréciation :

Cette spécialité pré-existante représente la charpente de la mention *Ethique*. En effet, les unités d'enseignement du M1 sont mises à la disposition des autres spécialités pour les choix d'UE « libres ». Certaines UE du M2 constituent un tronc commun avec les autres spécialités. Il aurait été utile de détailler en un tableau ces UE mises en commun. Le programme des différentes UE est en parfait accord avec les objectifs de la spécialité. Deux stages de recherche en éthique font partie du cursus obligatoire des étudiants : un stage de 90 heures en M1 (50 heures en S1 et 40 heures en S2) et un stage de 150 heures en M2. Le document ne permet pas de comprendre les modalités et la politique de stage, pas plus qu'il ne donne d'informations précises sur l'organisation pédagogique et les éventuels aménagements proposés en formation continue.

L'enseignement pluridisciplinaire (médecine, droit, philosophie, anthropologie et histoire) est assuré par une équipe composée d'enseignants-chercheurs et d'un nombre important d'intervenants professionnels extérieurs (50 % en M1 et 75 % en M2). La spécialité est adossée principalement au Laboratoire d'Ethique Médicale et de Médecine Légale (EA 4569). Les échanges internationaux sont bien développés grâce à un partenariat avec la Case Western University (Cleveland, USA) sans que le dossier permette d'en savoir plus sur la nature de l'échange.

La formation continue est l'un des points forts de cette spécialité qui recrute une majorité de médecins souhaitant réfléchir sur leurs pratiques cliniques sans toutefois préciser les aménagements d'accès des professionnels à la formation ni les modalités de sélection (entrée en M1 et/ou en M2). Le nombre d'étudiants en M2 est stable (environ 20). Le nombre d'étudiants inscrits en M1 varie entre 25 et 45 selon les années. Une analyse de la répartition des inscrits entre médecine, maïeutique et Diplôme d'Etat (DE) d'infirmier serait utile. Le taux de réussite de M1 est passé de 54 % à 100 % sur les 2 dernières années. Le taux de réussite de M2 oscille entre 39 et 76 %. Ce point ne fait l'objet d'aucune analyse (abandon ou échec aux examens, influence de la formation initiale) ou commentaire. Le bilan en termes d'insertion et de poursuites d'études est peu précis dans la mesure où la formation s'adresse soit à des professionnels de la santé venant chercher une formation complémentaire, soit à des étudiants du cursus santé qui reprennent leurs études après le master. On note tout de même qu'environ 20 % des diplômés poursuivent en doctorat, sans que l'on sache cependant s'il s'agit de recherches dans le domaine de l'éthique.

Au total, la formation proposée est de qualité, mais le dossier manque d'informations permettant une bonne lisibilité et une appréciation argumentée du pilotage.



- Points forts :
 - Cette spécialité permet aux professionnels de santé d'entamer une réflexion éthique sur leurs pratiques professionnelles.
 - Composition de l'équipe pédagogique diversifiée aux niveaux académique et professionnel.
 - Très forte implication du milieu professionnel (professionnels de santé, représentants des patients).
 - Relations internationales développées.
 - Spécialité ouverte à la formation continue.
- Points faibles :
 - La lecture du dossier ne laisse pas apparaître une organisation pédagogique claire.
 - Le taux de réussite est variable en particulier en M2.

Recommandations pour l'établissement

Un effort devrait être fait pour expliquer l'organisation pédagogique de la spécialité ainsi que le taux de réussite modeste. Cette spécialité pourrait être plus largement ouverte aux diplômés de formations de santé titulaires d'un grade de licence.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Prise en charge des victimes et des auteurs d'agression

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité vise à rendre les étudiants capables de comprendre les situations complexes liées aux agressions sur les personnes tant du point de vue de la victime que de l'agresseur. Elle comporte deux parcours. Le parcours « victime » a pour but la prise en charge des victimes d'agression sexuelle ou de toute autre maltraitance. Il est centré sur les disciplines médico-psychosociales. Le parcours de criminologie est dédié à la prise en charge des auteurs d'agression. Cette spécialité a une vocation avant tout professionnelle. Elle est ouverte aux psychologues, juristes et personnels administratifs. Elle est accessible en formation initiale et en formation continue.

- Appréciation :

Cette spécialité, pré-existante et rarement proposée dans les masters d'éthique, se justifie pleinement et peut apporter une aide réelle aux professionnels de santé en charge des victimes d'agression ou de leurs agresseurs. Cette formation conduit à la professionnalisation. Par le biais de cette spécialité ouverte à la formation continue, les professionnels ont l'opportunité de s'interroger sur leurs pratiques et ainsi de progresser dans leurs réponses face aux victimes et aux agresseurs.

Il n'y a pas de M1 spécifique pour cette spécialité. Les étudiants doivent avoir suivi le tronc commun de la spécialité *Ethique médicale et bioéthique*. Les étudiants ont l'obligation d'effectuer un stage de 2 mois sur l'année ; celui-ci s'intègre dans la validation de la soutenance de mémoire, soit 10 ECTS.

La formation par la recherche découle du travail effectué par les étudiants à partir de situations critiques analysées selon des critères pluridisciplinaires. Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs ainsi que par des professionnels de spécialités différentes : médecins légistes, médecins-réanimateurs, psychiatres, psychologues, philosophes, avocats, experts à la cour d'appel de Paris. Les débouchés sont les métiers de la prise en charge des victimes ainsi que les métiers de la criminologie. Les TICE sont utilisées comme outil d'enseignement. La spécialité est adossée au Laboratoire d'Ethique Médicale et de Médecine Légale (EA 4569). Un partenariat avec des spécialistes en criminologie et agressologie du Québec est mis en place (Institut Philippe Pinel, Montréal).

Le nombre d'inscrits à cette spécialité est d'une vingtaine d'étudiants (sans précision concernant la répartition entre étudiants en formation initiale et continue, et sur la formation initiale/la profession des étudiants). Il est relativement stable, avec un pic d'inscrits de 33 pour l'année 2009-2010. 5 à 7 % des étudiants poursuivent en doctorat. Le taux d'insertion professionnelle, de 90 %, n'est fourni que pour l'année 2008-2009, sans analyse sur les postes occupés.

Le dossier manque de précisions en ce qui concerne l'organisation pédagogique et l'adossement à la recherche ainsi que sur les débouchés professionnels possibles à l'issue de la formation.

- Points forts :

- Originalité de la formation.
- Equipe pédagogique bien structurée répondant bien aux objectifs de la spécialité.
- Forte intervention de personnes issues du milieu professionnel.
- Accès de la spécialité en formation continue.



- Points faibles :
 - Le dossier manque de lisibilité.
 - Dossier mal renseigné et flou avec des renseignements parfois contradictoires.
 - Manque de précisions sur l'insertion professionnelle ou les poursuites d'études des diplômés du master.

Recommandations pour l'établissement

Des informations plus claires devraient être fournies pour mieux comprendre l'organisation pédagogique de la spécialité. Le suivi des diplômés devrait être approfondi et un réel conseil de perfectionnement devrait être mis en place.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : B



Médecine légale et criminalistique

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de cette nouvelle spécialité est de former les étudiants à la médecine légale et à la criminalistique. Les débouchés principaux de la spécialité se situent dans les unités de police technique et scientifique, les laboratoires publics ou privés de criminalistique et de médecine légale, les laboratoires de surveillance, d'inspection, de détection et d'investigation en matière d'accidents complexes, de sinistres et d'activités litigieuses de toutes sortes. Cette spécialité est ouverte aux biologistes, juristes, et administratifs.

La formation à l'éthique se fait par la mutualisation de certaines UE avec la spécialité *Ethique médicale et bioéthique* mais le dossier ne précise pas clairement la nature et le nombre des UE communes. Le reste des UE du programme de M1 et de M2 forme à la médecine légale et à la criminalistique. Dans le M2, sept parcours sont individualisés : documents et biométrie, chimie et techniques analytiques, armes à feu et balistique, techniques d'identification criminalistiques et médico-légales, interprétation et intelligence forensique, preuve numérique et véhicules.

- Appréciation :

Cette spécialité est une création. Elle a pour but d'apporter tous les éléments permettant d'optimiser le travail des professionnels (médecins légistes, professionnels de la police, de la justice, biologistes, anthropologues) requis pour l'identification de preuves. Le contenu des différentes UE de M2 est bien détaillé dans la partie annexe et apparaît conforme aux objectifs de la spécialité, néanmoins la lisibilité des choix d'UE en M1 demande à être améliorée et les modalités pédagogiques clarifiées par le biais d'un tableau synthétique. Les étudiants doivent faire un stage pratique de trois fois un mois en M1 et 3 fois un mois en M2. Cette spécialité est intéressante et peut utilement compléter la spécialité *Prise en charge des victimes et agresseurs*, mais la création de sept parcours en M2 semble démesurée, au regard du nombre d'étudiants attendus en M1 (20 environ). L'équipe pédagogique se compose d'enseignants issus du monde académique et professionnel en rapport avec la thématique de la spécialité. La rédaction des différents documents fournis n'est pas homogène. Cette spécialité semble être bien adaptée à des professionnels déjà spécialisés, mais il n'est pas précisé s'il s'agit de formation initiale ou continue. Des partenariats avec l'Ecole des Sciences criminelles de Lausanne, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Trois-Rivières sont annoncés.

Il est regrettable que le dossier ne précise pas le positionnement de cette spécialité par rapport au diplôme universitaire de criminalistique de l'Université Paris Descartes.

- Points forts :

- Thématique importante et d'actualité.
- Caractère pluridisciplinaire de l'enseignement.
- Composition de l'équipe pédagogique en adéquation avec les enseignements proposés.
- Mobilisation des intervenants professionnels.

- Points faibles :

- Dossier manquant de détails et de lisibilité.
- Nombre de parcours de M2 excessif, au regard des effectifs annoncés.
- Pas de fiche RNCP.
- Peu de rapport réels avec l'éthique dans cette spécialité.



Recommandations pour l'établissement

Une étude prospective sérieuse des flux étudiants attendus serait souhaitable pour s'assurer de la viabilité des sept parcours proposés. Une homogénéisation des différents éléments fournis (dossier, annexes) serait à effectuer.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Médecine palliative

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Les objectifs de la spécialité sont l'acquisition d'une pratique et de compétences en soins palliatifs et éthique pour exercer une fonction soignante auprès des patients atteints de maladie grave ou porteurs de handicap et de contribuer à la diffusion de la culture palliative. A l'issue de la formation, le diplômé doit être également capable de concevoir, faire financer, conduire et publier des travaux de recherche dans le domaine de la fin de vie. Deux parcours sont individualisés en M2, une option clinique et une option recherche adossée aux travaux du Laboratoire d'Éthique Médicale et de Médecine Légale (EA 4569) et à ceux du Centre de Recherche Sens, Éthique, Société (UMR CNRS 8137). Cette formation est accessible en formation initiale et en formation continue. La spécialité est ouverte aux personnes titulaires d'une licence, quel que soit le domaine (philosophie, psychologie), et aux médecins.

- Appréciation :

La création de cette spécialité répond au besoin d'enseignements en soins palliatifs, discipline pour laquelle le conseil national des universités (CNU) vient de créer une intercommission. Elle est également une réponse aux recommandations du rapport Léonetti (2008) et au plan national de développement des soins palliatifs. Deux parcours sont individualisés en M2, une option clinique et une option recherche. Un stage de 16 semaines est prévu en M2 dans une structure de soins palliatifs. Dans le domaine des relations internationales, peu de détails sont fournis, bien que de futurs partenariats soient annoncés avec le Canada, les USA et divers pays européens. Les effectifs escomptés sont de 20 étudiants pour l'option clinique et de 15 étudiants pour l'option recherche. Compte tenu de l'actualité des questions de fin de vie et des développements attendus de la médecine palliative, ces effectifs semblent réalistes.

De manière plus générale, le dossier soumis est souvent de lecture difficile, avec quelques incohérences. Le titre *Médecine palliative* ne semble pas en adéquation avec l'ensemble des publics visés : il est en effet indiqué que l'accès en M2 est ouvert « aux étudiants titulaires du M1 *Médecine légale et criminalistique* ou tout autre M1 de toutes disciplines ayant rapport avec les problématiques interdisciplinaires des deux spécialités à savoir santé, histoire, biologie, droit, sociologie, psychologie, économie et gestion, philosophie, anthropologie, biologie etc. ».

- Points forts :

- Thématique riche et d'actualité.
- Intérêt de l'enseignement dans une discipline en plein développement.
- Ouverture internationale.

- Points faibles :

- Maquette peu lisible et faiblement renseignée.
- Des partenariats annoncés mais pas encore formalisés.

Recommandations pour l'établissement

Il serait utile de détailler davantage les informations concernant la maquette de la spécialité. Le titre de la spécialité devrait être revu si sont maintenus des objectifs de recrutement large.



Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Fonctions de coordination dans le système de parcours de santé

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris Descartes.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

L'objectif de cette spécialité est de former des coordinateurs des différentes fonctions sanitaires et sociales. Elle doit également permettre une réflexion éthique adaptée aux contraintes des milieux dans lesquels s'exercent ces fonctions ainsi qu'aux contraintes liées à la personne prise en charge. La spécialité est ouverte aux diplômés des domaines sciences, technologies, santé, aux cadres, travailleurs sociaux, juristes et économistes.

- Appréciation :

Cette spécialité est une création pour l'Université Paris Descartes. Rappelant certains aspects des masters *Pilotage des politiques et actions en santé publique* et *Analyse et management des établissements de santé* de l'Ecole de Santé publique de Rennes, cette spécialité à visée professionnelle est accessible en formation initiale et en formation continue (pas d'informations fournies sur les modalités de suivi des cours en formation continue) sans que soient précisés les effectifs attendus. Elle doit amener l'étudiant à exercer les fonctions de coordonnateur devant maîtriser les domaines suivants : gestion administrative et financière, management des organisations en santé, utilisation des systèmes d'information, management des hommes. Les UE proposées en M1 et M2 sont directement en relation avec les compétences attendues à l'issue de la formation avec un stage de deux fois un mois en M1 et de 16 semaines en M2 dans une structure ou organisation en santé. La formation professionnelle est acquise par le biais des stages de M1 et M2 ainsi que par l'approfondissement des connaissances en anglais et l'utilisation des TICE (plateforme pédagogique, internet). La pluridisciplinarité des enseignements concourt à l'acquisition des compétences transversales. La spécialité est adossée au Laboratoire d'Éthique Médicale et de Médecine Légale (EA 4569). Le dossier ne permet pas d'évaluer l'impact de l'adossement recherche sur cette formation à orientation essentiellement professionnelle.

Désormais mise en place à l'Université Paris Descartes, cette spécialité est demandée en co-habilitation avec l'Université de Franche-Comté où elle existe déjà et bénéficie d'une réelle attractivité. Selon les données présentées dans le dossier, 25 personnes s'inscrivaient en M1+M2 depuis 2008 avec un taux de réussite en M1 et M2 de 100 %. Il aurait été intéressant de disposer des tableaux d'effectifs constatés, bilan d'attractivité, taux de réussite et suivi du cursus de Besançon.

L'insertion de cette spécialité dans une mention d'éthique est insuffisamment justifiée dans le dossier.

- Points forts :

- Aspect transversal bien développé.
- Composition de l'équipe pédagogique bien adaptée à la formation.

- Points faibles :

- Manque de précisions sur les liens existants entre les formations dispensées à l'Université Paris Descartes et à l'Université de Franche-Comté.
- Absence d'analyse des données sur le fonctionnement de la spécialité à l'Université de Franche-Comté.
- Relations internationales peu développées.
- Faible adossement à la recherche.



Recommandations pour l'établissement

Il serait nécessaire de revoir et justifier le positionnement de cette spécialité dans le cadre de la mention *Ethique* et de compléter le dossier de présentation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : C
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : sans objet
- Pilotage de la spécialité (A+, A, B, C) : C



Observations de l'établissement



Mention : Master ETHIQUE

Demande : S3MA 1 40006672

A. REPONSES CONCERNANT LA MENTION SUITE AU RAPPORT AERES

1) Réponses à la présentation de la Mention

La présentation de la formation faite par l'AERES expose en préambule que l'ajout des trois nouvelles spécialités (« Médecine légale et criminalistique », « Médecine palliative » et « Fonctions de coordination dans le système du parcours de santé ») aux deux existantes « Ethique médicale et bioéthique » et « Prise en charge des victimes et auteurs d'agression » permet d'aborder tous les aspects éthiques des relations médecin-chercheur-patient qui rendent cette formation très originale sur le plan national.

Elles sont en effet toutes irriguées par la nécessité d'une réflexion éthique en ce qui concerne la légitimité et les limites des pratiques dans les domaines de la clinique, de la recherche, et de la santé publique. Devant de nouveaux modèles de dispensation de la médecine, ces masters sont indispensables dans le champ de la médecine légale (CNU 4603) à l'accomplissement de ces nouvelles pratiques qui non seulement bénéficient de nouveaux savoirs scientifiques (biologiques, informatiques, communication, ...), mais également de nouvelles règles, attitudes, et postures, en rapport avec les lois pour l'ensemble des trois masters supplémentaires demandés, lesquels correspondent à des développements des deux spécialités d'éthique et de médecine légale (section du CNU 4603), que ce soit la loi sur les droits des malades et la qualité du système de santé (mars 2002), la loi de bioéthique (1994, 2004, 2011: usage des empreintes génétiques dans la criminalistique, information aux adolescents des dons et prélèvements d'organes, confidentialité des données, prélèvements sur personnes décédées) ou la loi HPST (Hôpital, patient, santé et territoires). Toutes ces nouvelles pratiques, ces nouvelles règles et ces nouveaux concepts tels la territorialité, l'administration des soins et la gestion des corps, sont de nouveaux lieux de connaissance permettant l'émergence de nouveaux métiers et cursus qui mènent à des recherches dans ces secteurs. Ces enseignements demandent une interaction avec les sciences humaines et sociales, ce qui avait été demandé, par l'AERES, en conseillant de nous rapprocher de la philosophie. Nous avons pensé cette ouverture vers la philosophie et vers les sciences humaines et sociales en nous alliant, en tant qu'EA4569, à l'équipe PHILÉPOL du GEPECS (EA 3625), composée de philosophes et de sociologues. Cette ouverture vers les sciences humaines et sociales a été complétée en initiant avec l'université Paris 3 au sein de Sorbonne Paris Cité une passerelle dans le cadre d'un diplôme interuniversitaire « médecine et humanités » avec les professeurs Christian Puech (épistémologue) et Jean-Marie Fournier (linguiste). Dans ce cadre, l'ouverture de ces nouvelles associations, les prix et financements accordés à l'EA4569 témoignent d'un intérêt scientifique : utilisation de nouvelles méthodes d'enseignement avec les TICE, intégration des patients dans des enseignements dirigés et conférences qui ont amené à avoir le premier prix PPE du PRES 2011, et plus récemment avec les laboratoires de l'université Paris 3, le projet CAMELIA (la CASuistique MEDicale

Ethique dans la Littérature médicale du XVIIIème siècle à nos jours (domaines francophone et anglophone), classé dans les toutes premières positions sur les 62 projets retenus sur un panel de 198 projets déposés, montre l'intérêt de cette association disciplinaire conseillée par l'AERES. Le master « criminalistique et médecine légale » pose ainsi la question du travail interprofessionnel des forces de police et de gendarmerie avec des médecins sur le terrain des catastrophes et des scènes de crime dans le cadre de la sécurité, de la violence et de l'identification et la gestion des corps (le récent rapport de l'AERES quant aux points forts de notre EA soulignait cette importance). En ce qui concerne le master de médecine palliative, six professeurs associés ont été nommés récemment ainsi qu'une intersection au CNU, actuellement supportée par la sous-section thérapeutique ; ces 6 enseignants d'un nouveau domaine se sont retrouvés dans l'EA4569 en rapport avec la dimension éthique. Ils portent ainsi avec l'EA 4569 la rationalisation future des pratiques dans ce domaine dont les répercussions médiatiques demandent souvent plus de réflexion que leurs présentations actuelles. Par ailleurs, la désertification des cabinets médicaux dans le milieu libéral, l'inhomogénéité de la présence de spécialistes sur le territoire national, les nécessités économiques qui plaident en faveur d'une moindre durée des séjours hospitaliers, sont à considérer dans la difficulté d'apporter des réponses de qualité, même aidés par les technologies de l'information, posant à la fois les problématiques des rapprochements public-privé, médecine générale-spécialités, ainsi que l'absence de relais médico-social et de communication entre les professionnels de santé sur un territoire (pharmaciens, podologues, kinésithérapeutes, infirmiers et médecins).

Les deux masters « Ethique médicale et bioéthique » et « Prise en charge des victimes et auteurs d'agression » sont demandés en renouvellement et satisfont les étudiants qui y viennent pour deux grandes raisons : en terme de valorisation de leurs pratiques pour 50% des cas, le plus souvent médecins, et 50% provenant de toute discipline : droit, psychologie, philosophie. Les premiers ont déjà un emploi et il s'agit d'une valorisation, les seconds l'utilisent pour réintégrer plus facilement le master 2 de psychologie clinique. Les trois nouveaux masters spécifiques s'adressent tous à des professionnels, que ce soit - la médecine palliative, la fonction de coordination du parcours de santé et la criminalistique et la médecine légale.

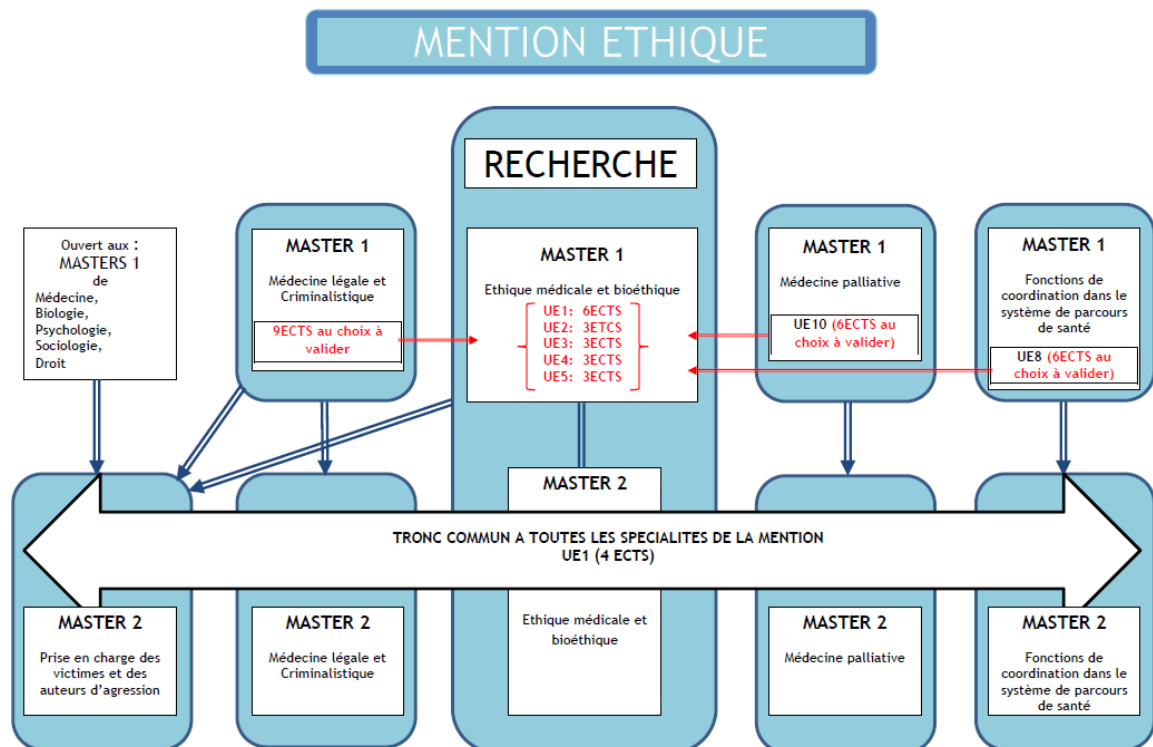
2) Réponses à la synthèse d'évaluation

- Appréciation globale :

La population « cible », n'est pas uniquement constituée de professionnels de la santé, bien que la plupart des étudiants sont des médecins, ou des représentants des professions paramédicales (sages-femmes et infirmiers). Il faut y ajouter, « *comme pour toutes les formations, des représentants des sciences humaines et sociales, des juristes, des philosophes ..., qui suivent ces enseignements, leurs objets de recherche ou métiers futurs ayant rapport avec la santé* ». Ce point a d'ailleurs été mentionné dans le rapport des experts qui cite toutes les licences permettant d'entrer en M1.

Les objectifs dépassent ceux d'une simple formation à la réflexion éthique argumentée, et consistent notamment à former les étudiants à une démarche de recherche pluridisciplinaire, destinée à répondre aux problématiques éthiques, émergentes des pratiques professionnelles elles-mêmes « *A la fin du M1 et en M2, ils (les étudiants) devront par la suite acquérir les outils validés qui permettent la mise en place d'une évaluation et d'une recherche en éthique médicale et scientifique s'ouvrant sur les autres disciplines. Lors du M2, ils doivent savoir mener une recherche avec obtention des premiers résultats* ».

Les évaluateurs ont rencontré des difficultés à comprendre l'arborescence, il est vrai complexe de la mention. Nous proposons, à la demande des évaluateurs, un schéma global des enseignements qui permet de visualiser les UE qui peuvent être mutualisées au niveau du M1. Il existe un véritable tronc commun pour les différentes spécialités en M2 (UE 1), le stage représentant finalement le lieu de réalisation de la recherche dont les résultats seront présentés à la fin du M2 (mémoire écrit, et soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et de chercheurs, universitaires). En M1, chaque spécialité a prévu des UE libres, qui permettent aux étudiants de suivre, notamment, l'UE de méthodologie du M1 du master « Ethique médicale et biologique ».



L'organisation pédagogique de la mention est jugée insuffisamment détaillée dans le dossier. L'architecture pédagogique de la mention repose sur des enseignements dirigés (cours interactifs, séminaires de recherche). A ces enseignements, il faut rajouter le travail personnel des étudiants, destiné à préparer leur participation aux cours et séminaires d'une part, et leur travail de recherche, incluant leurs enquêtes de terrains d'autre part. La disparité qui existe entre les nombres respectifs des ECTS constituant les différents M1 correspondent à la disparité des origines des recrutements :

- **En ce qui concerne les M1** de la Mention Ethique, la validation est de 60ECTS. Pour le Master 1 « Ethique médicale et bioéthique », les étudiants issus des études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques doivent valider par un parcours santé dans lequel la validation de 60 ECTS se répartit de la manière suivante :

- 30 ECTS correspondant aux enseignements obligatoires des M1 spécifiques des spécialités de la mention, complétés par des UE optionnelles choisies au sein des enseignements proposés dans l'université (UE d'anglais, notamment).

- 30 ECTS obtenus par équivalence pour les étudiants issus du domaine des études médicales (validation des ECN pour les médecins et les sages-femmes ; validation du diplôme national pour les infirmiers, les kinésithérapeutes et les manipulateurs radio)

Les étudiants de sciences humaines et sociales, de droit, biologie etc., professionnels doivent valider un parcours scientifique dans lequel la validation de 60 ECTS se répartit de la manière suivante :

- 30 ECTS correspondant aux enseignements obligatoires des M1 spécifiques des spécialités de la mention, complétés par des UE optionnelles choisies au sein des enseignements proposés dans l'université (UE d'anglais, notamment).

- 30 ECTS proposés par certaines des spécialités, soit des ECTS validés dans d'autres masters des domaines de la médecine, de la biologie, ou des sciences humaines et sociales).

Ceci explique que, pour les étudiants issus des parcours médicaux et paramédicaux, l'obtention du M1 n'étant possible qu'après validation de leurs diplômes (notamment l'ECN pour les disciplines de santé), et cela au moins 3 ou 4 années plus tard, l'inscription en M2 ne peut donc se faire pour la majorité d'entre eux l'année suivant leur M1.

- En ce qui concerne les M2,

L'inscription est conditionnée par la validation préalable d'un M1 (de préférence le M1 spécifique de la spécialité, ou un autre M1 de la mention), voire un autre M1 des domaines médicaux, biologiques ou de sciences humaines et sociales), sous réserve de l'acceptation de celui-ci par l'équipe pédagogique, en raison de la cohérence de la formation. Pour le Master « Prise en charge des victimes et auteurs d'agression », en l'absence de M1 spécifique, l'inscription en M2 est conditionnée soit par l'obtention du M1 « Ethique médicale et bioéthique », soit par un autre M1, sous réserve de l'acceptation de celui-ci par l'équipe pédagogique, en raison de la cohérence de la formation.

La remarque concernant le caractère obligatoire de l'évaluation du niveau d'anglais, est bien prise en compte, l'ensemble des étudiants en thèse ayant l'obligation de se prêter à cette évaluation (TOEIC) dès la première année. En M2, il est recommandé aux étudiants de valider, dans le cadre de leurs UE libres, une UE d'anglais.

Les évaluateurs mentionnent la place importante occupée par la mention au sein de l'offre de formation de l'établissement et soulignent le fort adossement au milieu professionnel.

L'adossement à la recherche est considéré comme « modéré », sur la notion qu'il ne repose que sur une seule une équipe d'accueil (EA4569). Toutefois, l'EA 4569, regroupe aujourd'hui, l'ancienne EA 4569 et l'équipe de sciences humaines et sociales PHILEPoL, qui est partie constituante du GEPECS (EA 3625) de l'université Paris 5.

- La politique d'ouverture vers les sciences humaines et sociales a permis de répondre en 2012 au premier appel à projets scientifiques du PRES Sorbonne Paris Cité, par un projet classé 7^{ème} sur les 198 projets évalués dont 62 projets lauréats. Ce projet, intitulé CAMELIA,

a permis l'association avec le Pr Paolo Tortonese et le Pr Carle Bonafous-Murat, qui accueilleront nos étudiants dans leurs EA respectives : EA 4323 et EA 4398, au sein de l'ED 514 de l'université Paris 3.

Par ailleurs, le diplôme interuniversitaire « médecine et humanités », créé début 2011 à la demande des Universités Paris 5 et Paris 3 a permis d'établir des collaborations avec les Professeurs Jean-Marie Fournier (Histoire de la linguistique) « langages et langues : description théorisation et transmission » et Christian Puech (Epistémologie), qui peuvent accueillir nos étudiants au sein de l'ED 268 de l'université Paris 3, dans l'UMR 7597.

Les évaluateurs ont noté une baisse de la poursuite en thèse après le M2 de la spécialité « Ethique médicale et bioéthique ». Il est vrai que nous avons décidé de limiter le nombre de thèses encadrées par chercheur habilité à diriger des recherches à 10, ce qui est un maximum. Toutefois, cette tendance à la diminution du nombre de thèses n'est pas confirmée cette année, grâce à la montée en puissance et l'adjonction de nouveaux collègues pourvus d'une HDR puisque le laboratoire compte 16 nouvelles inscriptions en thèse, dont 9 sont des étudiants du M2 « Ethique et bioéthique » de l'année 2011-2012 (soit 40% de la promotion), 1 autre ayant été diplômé au cours de l'année 2010-2011. Enfin, 2 des nouveaux inscrits en thèse sont diplômés du Master « prise en charge des victimes et auteurs d'agressions » (promotion 2011-2012).

Les indicateurs relatifs au suivi des étudiants n'ont pas tous été renseignés pour la mention puisque trois demandes concernent des créations. La plupart des doctorants étant déjà des salariés dans le domaine de la santé, le taux d'insertion professionnelle est quasiment de 100%.

B) REPONSES CONCERNANT LES SPECIALITES

1) Spécialité « Ethique médicale et bioéthique :

Ce master se définit comme un master de recherche, portant sur le sens des pratiques. La première étape de ces recherches consiste pour chaque étudiant en la formalisation d'une problématique, la deuxième réside dans le choix des méthodologies avant de les appliquer à la résolution de la question posée.

Il est ouvert aux médecins, sages-femmes et infirmières, mais il est également indiqué dans la demande de renouvellement de la mention que « le but de la mise en place de la spécialité est d'offrir à l'ensemble des professionnels de santé et des scientifiques, ainsi qu'à l'ensemble des étudiants d'autres disciplines souhaitant développer un axe de recherche en éthique dans le champ de leur pratique, une formation et un encadrement de qualité ». Ceci a d'ailleurs été bien identifié par les évaluateurs qui indiquent que « l'entrée en M1 est ouverte à tout titulaire d'une licence... ».

• Appréciation :

Le tronc commun des M2 est constitué par une UE, qui est destinée à acquérir des connaissances de base dans un corpus multidisciplinaire en éthique. Les stages réalisés le sont dans des équipes hospitalières, des laboratoires de recherches en biologie, ou sur tout autre terrain imposé par la nature de la recherche envisagée. La nature des actes réalisés sur ces terrains de stage est strictement dédiée à la mise en oeuvre de la recherche envisagée, qui est le plus souvent de nature qualitative. Ils s'agit donc de réalisation d'enquêtes de terrain, selon les méthodologies choisies par l'étudiant, sur les conseils de l'équipe pédagogique et de recherche du laboratoire, dans le but de répondre à sa question de recherche : observations

non participantes, entretiens semi-structurés, notamment. L'insertion au sein d'une équipe de recherche se fait par ailleurs soit au sein de l'EA4569, soit au sein d'une des équipes d'accueil partenaires (EA 4323 et EA 4398, l'UMR 7597 de l'université Paris 3).

Les aménagements proposés pour répondre aux exigences des formations continues sont les suivants :

- pour le M2 : répartition des enseignements présentiels sous la forme de semaines de cours entrecoupées de périodes « libres », et possibilité de réaliser le M2 en deux ans.
- pour le M1, planification des enseignements présentiels en soirée, trois fois par semaine, à des horaires compatibles avec la poursuite d'une activité principale (17h-19h30).

Les échanges avec l'université de Cleveland prennent la forme d'une semaine d'enseignement et d'échanges au sein du laboratoire et de l'université de Paris 5, proposés en anglais chaque année à un groupe d'étudiants américains en bioéthique autour des thématiques du laboratoire, et auxquels les étudiants du master sont conviés, ce qui permet les échanges à l'occasion de ces rencontres.

L'analyse différentielle de la répartition des inscrits entre médecine, maïeutique et DE d'infirmier n'est aujourd'hui pas possible à établir, le master n'étant ouvert à cette dernière discipline que depuis cette année.

Tous les étudiants diplômés qui poursuivent en doctorat réalisent des recherches qui s'inscrivent totalement dans le cadre des recherches en Ethique médicale.

Le taux de réussite variable en M2 est en grande partie expliquée par une proportion variable d'étudiants en formation professionnelle qui organisent leur M2 en 2 ans.

• Notation :

Le projet pédagogique obtient la note A mais la note B semble par contre sévère pour l'indicateur pilotage alors que les caractéristiques de la spécialité n'ont changé que par sa plus large ouverture aux diverses professions de la santé (notamment aux professions paramédicales), et par l'élargissement de l'équipe d'accueil et d'encadrement caractérisée par l'intégration de toute une équipe d'enseignants chercheurs en sciences humaines et sociales, et notamment en philosophie. L'ouverture vers les sciences humaines et sociales, a par ailleurs récemment permis d'établir des collaborations de nature à proposer à nos étudiants d'autres équipes d'accueil de recherche : EA 4323 et EA 4398 et UMR 7597 à Paris 3, membre de Sorbonne Paris Cité.

2) Spécialité « Prise en charge des victimes et des auteurs d'agressions:

Comme cela est bien indiqué dans le deuxième paragraphe de la rubrique « appréciation », « il n'y a pas de M1 spécifique pour cette spécialité », ce qui est en contradiction avec la deuxième phrase du même paragraphe qui cite un certain nombre d'UE du M1 spécifique dont la validation serait nécessaire pour accéder au M2 ».

Par ailleurs, les étudiants ont l'obligation d'effectuer un stage obligatoire de 2 mois sur l'année, celui s'intègre dans la validation de la soutenance de mémoire soit 10 ECTS.

• Notation :

Les notes (ABB) nous semblent sévères pour un master qui avait été noté A+ lors de la dernière évaluation et dont les caractéristiques n'ont pas changé. Il semble qu'un mélange entre les annexes des différentes spécialités, ait été de nature à pénaliser l'évaluation globale de cette spécialité.

3) Spécialité « Médecine légale et criminalistique » :

Comme le souligne le rapport il s'agit d'une spécialité en création. Cette formation s'adresse à un public différent du D.U. qui s'adresse à des professionnels qui ont déjà une compétence et qui souhaitent la valoriser par une qualification. Le Master Médecine légale et criminalistique s'appuie sur une convention (datant de plus de 10 ans), en lien avec l'IRCGN (Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale) ce qui a permis la construction d'un D.U. de Victimologie et un second de Coordination des Opérations de criminalistique. Le master est la troisième étape qui a été demandée dans le cadre de cette convention. Pour ce faire, le Dr. Yves Schuliar a obtenu son Habilitation à Diriger des Recherches durant la période de la convention, le master étant le lieu d'un rapprochement (vu son ouverture vers tous les professionnels et étudiants bénéficiant d'une licence 3 pour intégrer le M1 de Médecine légale) avec la police scientifique. Cette dernière est basée à Lyon et intervient dans les diplômes de Lyon. Un rapprochement entre la police et la police scientifique pourrait être effectué dans le cadre de ce master qui réunirait alors toutes les compétences débouchant sur de nouveaux métiers et une valorisation correspondant à des responsabilités dépassant l'actuel statut de gendarme ou de policier.

Les 7 parcours avaient été présentés pour montrer l'étendue du domaine de recherche en terme de pratiques pluri-professionnelles. Seul le premier parcours a été détaillé et il constitue en lui même un objet de recherche suffisant pouvant s'étendre aux 6 autres dimensions en coopération avec l'IRCGN et le centre de la police scientifique. La présentation était certes maladroite car dans un premier temps il n'était pas question d'ouvrir le 7 parcours simultanément, mais l'exposition des 6 autres démontre l'étendue de ce qui pourrait être travaillé par la suite.

Enfin, l'équipe pédagogique souhaite encore une fois insister sur une volonté réelle de développer la dimension éthique dans l'enseignement de cette discipline, ce qui correspondrait à un point fort.

4) Spécialité « Médecine palliative : Soins, éthique et maladies graves »

Les remarques indiquées dans le deuxième paragraphe de la rubrique « appréciations » suggèrent une confusion au niveau de la fiche d'identité de la spécialité « Médecine palliative : Soins, éthique et maladies graves » examinée par les évaluateurs. En effet, la médecine palliative n'a rien en commun avec la criminalistique, et il n'est ni envisagé ni envisageable de mixer ces différents cursus. Le reproche de « lecture difficile et d'incohérences » semble concerner un autre dossier que celui de médecine palliative.

Une intersection spécifique à la médecine palliative et à la médecine de la douleur a été créée au sein du CNU (section thérapeutique). Des professeurs associés ont été nommés pour développer l'enseignement de ces deux disciplines nouvelles mais aussi développer la recherche dans ces domaines. La création d'un Master spécialité médecine palliative est un moyen de développer les capacités des professionnels suivant ce cursus à participer au développement de la recherche dans ces champs spécifiques. La pratique de la médecine palliative confronte à des situations extrêmes éminemment éthiques. Ce qui justifie l'inscription de cette spécialité dans l'option éthique préexistante par la facilitation de passerelle entre cette spécialité et la spécialité « éthique médicale et bioéthique ». Ce projet de master a été construit pour répondre à une attente précise du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre de la création de cette nouvelle discipline.

Il est indiqué « le titre de la spécialité devrait être revu si sont maintenus des objectifs de recrutement larges ». En fait, une erreur matérielle concerne l'intitulé demandé qui est plus précisément « Médecine palliative : Soins, éthique et maladies graves ». Cet intitulé plus explicite se justifie pleinement et est cohérent avec la création d'une nouvelle filière universitaire spécifique et s'inscrit dans le cadre des choix stratégiques énoncés par les ministères de tutelles (Enseignement supérieur – Recherche et Santé).

Maquette peu lisible et faiblement renseignée : Ce reproche est peut être dû à une présentation inadapté des tableaux synoptiques et des informations de contenus des différentes UE.

Enfin, concernant les *partenariats annoncés*, l'université de Besançon (Pr Régis Aubry) et l'Université de Tours (Pr Donatien Mallet) ont confirmé leur engagement.

5) Spécialité « Fonctions de coordination dans le système de parcours de santé »:

Cette spécialité fait suite à un diplôme universitaire, complément à des métiers déjà existants (diététicien, psychologue, assistant, personnels sociaux).

Le Master débouche vers un nouveau métier avec des notions de communication, éléments de territoires et des politiques publiques de santé mais aussi d'assistance aux populations notamment précaires ou pouvoir de caractères spécifiques. Les éléments correspondent aux évolutions des offres de soins ambulatoires et hospitalières et des parcours de soins affirmés avec les nouvelles technologies de la communication dans la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires de juillet 2009) devant s'inspirer d'une démocratie sanitaire qui procède de la loi de droit des malades de mars 2002 et de la finalité du système de santé, qui est l'objet de ce master.

Comme indiqué dans le rapport, il s'agit d'une création pour Paris Descartes, mais qui était entendue comme un transfert de lieux... Il est indiqué une absence d'analyse des données sur le fonctionnement de la spécialité à l'Université de Franche-Comté. Pourtant, le deuxième paragraphe de « Appréciation » souligne lui-même une réelle attractivité de ce diplôme, avec un taux de réussite en M1 et M2 de 100%. Il était difficile à l'Université Paris Descartes d'apporter des données statistiques plus détaillées sur le bilan du diplôme à l'Université de Franche-Comté.